



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 172-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.370

Déposée le : 12.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Walpoth (Bern, PS) (porte-parole)
Hügli (Münchenbuchsee, PS)
Amstutz (sans parti)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.09.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : Non classifié

Promouvoir l'hospitalisation à domicile dans le canton de Berne

L'évolution démographique, la pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur de la santé ainsi que la pression croissante sur les coûts impliquent que l'on mette en place des modèles de prise en charge innovants et centrés sur les patientes et les patients. Dans ce contexte, il serait important que le canton de Berne s'inspire de l'initiative du canton de Zurich et promeuve de manière ciblée le modèle Hospital at Home (hôpital à domicile HAD), qui, d'après les données disponibles, a fait ses preuves.

Qu'est-ce que l'hôpital à domicile ? C'est un système qui permet à des patientes et à des patients nécessitant une hospitalisation de recevoir leurs soins à la maison selon un protocole médical adéquat, s'ils le souhaitent bien sûr, et pour autant que leur tableau clinique soit clairement défini et qu'ils se trouvent dans un contexte solide. Même si la responsabilité relève d'un hôpital, y compris surveillance médicale, diagnostic et administration de médicaments, le traitement est effectué en ambulatoire, au domicile de la personne malade, par des équipes mobiles spécialisées.

Précisons un point important : ce modèle ne remplace pas les services d'aide et de soins à domicile et ne les concurrence pas. Au contraire, l'HAD se distingue clairement des soins à domicile classiques, par la complexité médicale des cas pris en charge et par l'intensité des traitements et par la structure de responsabilités. Alors que les soins à domicile soutiennent au quotidien des malades chroniques, des personnes nécessitant des soins palliatifs ou d'autres soins, l'HAD assure un véritable traitement hospitalier de type stationnaire, mais en dehors de l'hôpital. Dans de nombreux cas, il est judicieux et souhaitable que l'HAD collabore avec l'aide et les soins à domicile, mais l'HAD assume les tâches qui, sinon, devraient obligatoirement être exécutées à l'hôpital.

Avantages de l'HAD pour le canton de Berne

- Soulager les hôpitaux, en particulier lors des pics saisonniers et en cas de capacité limitée en lits
- Réduire les coûts de la santé en raccourcissant, voire en évitant, les séjours stationnaires
- Promouvoir les soins intégrés de proximité conformément à la stratégie cantonale de la santé
- Améliorer le niveau de satisfaction de la patientèle tout en réduisant le risque infectieux
- Renforcer l'interprofessionnalité à travers la coordination des soins entre les hôpitaux, l'aide et les soins à domicile, le médecin de famille et les équipes mobiles

Avec sa politique de soins, le canton de Zurich a déjà ouvert la voie, y compris en définissant des bases juridiques et tarifaires. Nous avons la conviction que le canton de Berne peut également exploiter le potentiel de ce modèle, de manière pragmatique, coopérative et adaptée aux structures existantes.

Ce modèle pourrait être introduit progressivement, en commençant par des projets pilotes menés en étroite collaboration avec des prestataires de services, des associations, les assurances ainsi que les services d'aide et de soins à domicile. Une promotion ciblée par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration enverrait un signal fort en faveur d'une politique de soins viable et orientée vers l'avenir.

Le Conseil-exécutif est invité à répondre aux questions suivantes :

1. De quels instruments le Conseil-exécutif a-t-il besoin pour introduire progressivement, en commençant par des projets pilotes, l'offre d'hospitalisation à domicile dans le canton de Berne ?
2. Quels problèmes le Conseil-exécutif envisage-t-il en cas de lancement de ce modèle ?
3. Comment le Grand Conseil peut-il faire avancer ce projet ?
4. Comment le Conseil-exécutif évalue-t-il le potentiel de ce modèle pour le canton de Berne ?

Motivation de l'urgence : la présente proposition représente un soulagement de taille pour les patientes et les patients aussi bien que pour le système de santé.

Destinataire
– Grand Conseil